

FACS
l'amputation

apl

CHAQUE MERCREDI 5F • INFORMATIONS

REGIONALES • N°

133 DU 17 AU 24 SEPT 80

Veaux aux hormones

LA FILIERE OUEST





J'AIME *la page 2* DEPUIS TOUJOURS...

frondeur

Bonne nouvelle. Le mensuel "Le Frondeur", publié par l' "Association pour une information critique", ayant dû suspendre provisoirement sa publication à cause de difficultés financières, nous annonce la parution de son prochain numéro pour septembre/octobre. Adresse: "Le Frondeur" 03250 - Le Mayet de Montagne 5 F 1e numéro. Abonnement 50 F pour 12 numéros.

RECTIFICATIF

au sujet de la br ^{balan} intitulée: "Rocade à tous prix". Nos informations sur le dossier de la rocade étaient erronées. Contrairement à ce que nous écrivions il faut savoir que:

- 75 % des terrains ont déjà été acquis à l'amiable.
- Les prix proposés aux propriétaires tiennent compte notamment de la nature des terrains (constructibles ou non) et peuvent s'élever bien au delà de "30 Fr". A ces offres s'ajoutent les indemnités importantes concernant les constructions édifiées sur ces terrains.
- le dossier de la rocade n'est pas mystérieux". Une enquête parcellaire publique s'est tenue au début de l'année en mairie et chaque propriétaire concerné a été informé individuellement, comme il se doit, de la procédure en cours.
- dans le cadre d'une expropriation, les jugements sont toujours publics.

On a entendu dire que Libé cherchait des vendeurs à la criée sur Nantes, 1,40 F par numéro vendu. Contacter le 43.77.33

Petite annonce cherche journal local pour large diffusion. Ecrire à l'APL Petites Annonces deviendront grandes si les petits cochons les mangent pas.

Vends Peugeot 403/7 1965 140 000 km Bon état mécanique, essuie glaces et circuit électrique à revoir, un peu de rouille. 300 F, Marie-Françoise, 71.38.36

SOMMAIRE

PAYSANS
L'éleveur et les gros bonnets p3à6
Affaire Mouillép7

OUVRIERS
Patron courant d'air pour Atlantic confectionp8,9

BREVESp9

ECOLE
Facsp10,11

DUR, DUR.
Misère: dossier noirp12,13

B.D.
Le long, le long des golfes .p14

MEDIA
Nouvelles de l'A.P.L.p15

CULTURE
Concert APL : Apartheid Not .p16,17
Théâtre: le Galion, retour d'Avignonp17,18
Saison théâtralep18
Cinép19

AGENDAp20



Journal d'informations régionales diffuserait gratuitement petites annonces, écrire à l'APL.

Vends combinaison pluie mottard "grande taille". En cherche une "petite taille" ou autres équipements. petits prix. Tel. 76.26.33



APL (Périodique) / Dir. : Jacques Sauvageot / Cppap n° 59803 / Agence Presse Libre : 26 bis boulevard R.-Schumann - 44300 Nantes / Tél. 76.26.33

ABONNEMENT

Je m'abonne pour :

Un trimestre 12 numéros : 60F Soutien : 70F
Un semestre 24 numéros : 120F Soutien : 200F
Un an 48 numéros : 225F Soutien : 300F

NOM _____ Prénom _____
Adresse _____

Mettre les chèques à l'ordre des Nouvelles Éditions de l'Ouest et les adresser à l'APL, 26 bis boulevard R.-Schuman 44300 NANTES.

3 numéros gratuits
Réservé aux personnes à qui tu veux faire connaître le journal
NOM
PRENOM
ADRESSE

Je (nom) _____
Adresse _____

souscrit pour moins de 100 F
 entre 100 F et 200 F
 plus de 200 F

PERMANENCES:
du Lundi au Vendredi, de 17 à 19h ; et Samedi de 10 à 12h30.
Tel: 76.26.33.

Le journal paraît chaque Mercredi. Textes et articles doivent nous parvenir au plus tard samedi matin. (Petites annonces & dates de calendrier ont droit à un sursis jusqu'à Lundi midi) Pour nous faciliter le planning du numéro en cours et s'assurer de la place disponible, nous prévenir par bigophone pour en discuter (même si le texte n'est pas encore écrit)

VEAU AUX HORMONES

FILIERE-QUEST : L'ELEVEUR ET LES GROS BONNETS

Les projecteurs de l'actualité sont, depuis quelques jours, braqués sur l'affaire des veaux aux hormones interdites. C'est l'Union Fédérale des Consommateurs qui lance un mot d'ordre de boycott de la viande de veau. Ce sont deux paysans de Loire-Atlantique qui, soutenus par le syndicat "Paysans Travailleurs", portent plainte contre X parce que la coopérative qui les intégraient, avec son vétérinaire et un grossiste en médicaments, a fait administrer dans leurs élevages des implants d'oestrogènes. C'est pour couronner le tout, l'inculpation de Jacques-Jean, le pharmacien-trafiquant de "vitamine blanche".

Il ne faudrait pas cependant que tout le côté "roman policier", intéressant si l'on arrive à remonter jusqu'aux gros bonnets de cette "vendéenne-connection" (peut-être les gros laboratoires pharmaceutiques qui possèdent des filiales en Belgique?) en arrive à occulter l'essentiel. Comment la logique productiviste a-t-elle à ce point transformé en vingt ans l'agriculture jusqu'à faire de la viande (et pas seulement le veau...) un ersatz gorgé d'eau et de substances pharmaceutiques plus ou moins contrôlées ?

Peut-on revenir en arrière, c'est à dire produire une viande saine, de qualité, et à des prix compétitifs ?

En d'autres termes, peut-on briser l'accoutumance ?

M. JEAN, PHARMACIEN-TRAFIQUANT

A Saint Hilaire de Loulay (Vendée), l'arrestation et l'inculpation de Jacques-Jean pour détention, utilisation et vente d'hormones interdites n'aura pas vraiment surpris grand monde. C'est que ce trafic était, comme on dit, de notoriété quasi-publique. La campagne actuelle contre le veau trafiqué aura permis que se brise ce mur du silence, et que les soupçons se transforment en preuves tangibles.

Le service régional des Douanes s'intéressait depuis deux ans à l'introduction dans l'Ouest de substances hormonales interdites et le filet se resserrait autour du pharmacien de Saint Hilaire de Loulay. Mardi dernier, le parquet de la Roche/Yon ordonnait une perquisition au domicile du pharmacien qui allait se révéler positive : les enquêteurs saisissaient plusieurs kilos de "Came". Le trafic, semble-t-il, porte sur deux cent millions de centimes de produits finis.



Jacques Jean, officiellement pharmacien, avait tout de l'affairiste. Après avoir exercé à Saint Sébastien-sur-Loire, c'est en 1974 qu'il avait monté une boutique d'apothicaire à Saint Hilaire de Loulay. Mais il avait su très vite diversifier ses activités : un laboratoire vétérinaire, une société civile immobilière louant des locaux commerciaux sur la commune de St Hilaire, une affaire de brocante en association ainsi plus récemment qu'une pharmacie dans un centre commercial de Rezé.

Il possédait également une gentilhommière de style Renaissance qu'il avait rachetée à l'EDF.

Enfin, avec deux techniciens agricoles, il avait monté un groupement d'éleveurs produisant 4000 veaux de boucherie tous les quatre mois. Pour mieux écouler une partie de ses "vitamines", M. Jean était devenu intégrateur...

D'après les premières estimations, il pourrait s'agir de 10% de la drogue animale introduite en France.

Comment fonctionnait la filière ? On suppose que le D.E.S*, amené de Belgique par bateau, transitait par l'Ile d'Yeu. Des caboteurs se chargeaient ensuite de le débarquer clandestinement sur le continent. Le produit était ensuite transformé (une opération comparable à la fabrication d'héroïne à partir de morphine-base) dans un laboratoire clandestin, peut-être les caves du château de la Touche ?

Restait à distribuer la dope. En Vendée, on parle aujourd'hui de ces camionnettes qui, nuitamment, sillonnaient la campagne : contre l'enveloppe d'argent liquide, les revendeurs refilaient les vitamines. On ne comptait pas les flacons ou les sachets. Les éleveurs à qui leurs firmes imposaient l'utilisation d'anabolisants, prenaient donc tous les risques.

Aujourd'hui, M. Jean est écroué à la maison d'arrêt de la Roche/Yon, inculpé de "détention et vente de substances dangereuses, d'utilisation de produits interdits en agriculture et de tromperie sur la qualité". Le syndicat "Paysans-Travailleurs" se porte partie-civile comme dans la plainte contre X des deux éleveurs de Loire-Atlantique.

Seulement comme tous les "gros gibiers", Monsieur Jean pourrait bénéficier de solides protections. C'est le procureur de la Roche/Yon qui, à son propos, a parlé de "pharmacien-éleveur". Manoeuvre

* voir encart page suivante

pour tenter de masquer les responsabilités en jetant le discrédit sur les paysans ?

"Le Monde", pour une fois mal informé, ne titrait-il pas dans son édition du 14-15 septembre :

"Inculpation d'un éleveur de veaux aux hormones"?

Il se pourrait d'autre part que M. Jean soit prochainement libéré sous caution contre la bagatelle de 150 millions (anciens). Frais généraux sans doute pour ce délinquant en blouse blanche...

Certains murmurent également que le pharmacien de Saint Hilaire de Loulay, ferait, ou aurait fait partie d'une organisation à caractère civique et que les bénéfices tirés de son fructueux trafic serviraient, ou auraient servi, à renflouer les caisses d'un parti proche de la majorité. Mais, en un moment où toutes les langues se délient, ce sont là déclarations à prendre avec des gants de laboratoire...

Hormones - Oestrogènes - Anabolisants - Implants

De quoi parle-t-on ?

● **Les Hormones** : sont des substances naturelles secrétées par certains organes, chez les animaux et aussi chez les humains. Elles agissent comme des catalyseurs ou des régulateurs de certaines fonctions de l'organisme. Ex: l'adrénaline, secrétée par les glandes surrénales est un des éléments de régulation de la pression artérielle.

● **Les Oestrogènes** : sont des hormones sexuelles, qui, par définition sont capables de déclencher l'oestrus, c'est-à-dire le cycle sexuel chez une femelle. Le type même de l'hormone oestrogène est l'oestradiol. C'est une hormone naturelle, c'est à dire qu'elle existe naturellement dans l'organisme femelle. Mais d'autres substances, de composition chimique souvent très proche ont des effets oestrogènes (c'est-à-dire agissent comme des oestrogènes). Ces substances artificielles sont obtenues par synthèse. Elles n'existent pas naturellement dans l'organisme animal femelle. Par ex, le D.E.S. (Diéthyl-stylbestrol) employé clandestinement sur les veaux de boucherie. Il serait cancérogène.

● **Les Anabolisants** : sont des substances qui ont la propriété d'accroître l'anabolisme, c'est-à-dire, d'agir sur la croissance des tissus organiques,

donc de développer les masses musculaires, essentiellement par le gonflement en eau des cellules. Les anabolisants sont bien connus dans les milieux sportifs de haute compétition (... ou de grand spectacle). Mais tous leurs effets secondaires ne sont pas bien connus (ou on ne veut pas les connaître !...)

Les hormones sexuelles ont des effets anabolisants, qu'il s'agisse des oestrogènes (hormones femelles) ou mâles (testotérones). De même les oestrogènes artificiels, tel que le D.E.S. Mais d'autres produits biochimiques ont aussi des effets anabolisants (les antibiotiques à certaines doses, la cortisone, etc...)

La loi Ceyrac du 22 février 1976 se prononce sur l'interdiction des oestrogènes qu'ils soient naturels (oestradiol) ou de synthèse (D.E.S.), mais n'interdit pas l'ensemble des anabolisants.

● On appelle **implants** : les formes d'administration d'un médicament (ayant souvent la forme d'un comprimé) et administré sous la peau où il subit une résorption lente qui en prolonge son action pendant plusieurs jours ou même plusieurs semaines. Les veaux sont le plus souvent implantés au fanon (repli de peau à la partie inférieure de l'encolure).

RUINÉS, DEUX ELEVEURS PORTENT PLAINTE

Jacques CLERGEAU, 35 ans, installé sur 3 hectares de terre à ROUGÉ (Loire Atlantique). En 1974, il est au chômage. La production "hors sol" de veaux de boucheries est alors en pleine expansion. C'est tout naturellement qu'il s'adresse à la CANA qui propose des contrats de coopération couvrant en principe toutes les charges de l'éleveur et rémunérant correctement le travail. Ce qu'il ignore encore c'est que, compte tenu des statuts de la coopération, toutes ces garanties peuvent être remises en cause sur simple décision du conseil d'administration.

Après six mois de stages chez différents éleveurs, Clergeau se lance : location d'un bâtiment et signature du contrat avec la CANA qui cautionne son premier prêt au Crédit Agricole. Les premiers résultats sont modestes mais permettent de couvrir les charges. La CANA le pousse à acheter quelques hectares et à construire un bâtiment neuf : ce seront les 3 ha de Rougé et un atelier de 350 veaux.

En 1976, première perte de 150 000 Frs due à une maladie : la Cana couvre la perte. 1977 : année convenable. Mais en 78, des affections pulmonaires font des ravages occasionnant des frais vétérinaires importants. Cette fois, la CANA refuse toute prise en charge. En fin d'année le déficit s'élève à 300 000 Frs. Le contrat et les emprunts à rembourser le condamnent à continuer.

La nouvelle "bande" de petits veaux lui remonte le moral : après quarante jours d'élevage, ni maladie, ni mortalité. Seulement, le quarante et unième jour, en entrant dans

l'étable, il trouve plus de trente veaux crevés. Le vétérinaire, appelé d'urgence n'y comprend rien. Le technicien de la CANA ne viendra que le lendemain : il y a 42 veaux supplémentaires au tapis, et il en mourra au total plus de 200 (sur 350). Le technicien explique au vétérinaire que le cas s'est produit dans beaucoup d'autres élevages : la mortalité est due à un médicament, le FUROXONE, prescrit en excès par la CANA. La coopérative poursuit-il, indemnise les éleveurs après l'abattage des rescapés, et au vu des résultats.

La perte s'élève à plus de 200 000 Frs. Mais entre temps, en attendant la décision de son assurance, la CANA n'indemnise plus : elle propose, contre reconnaissance de dettes et engagement de production, une avance aux paysans. Beaucoup signent. Clergeau, lui, choisit de porter plainte. Conséquence : il est privé de travail pendant un an, le Crédit Agricole refusant de lui consentir de nouveaux prêts.

Il fait alors expertiser toutes les ordonnances et fiches techniques en sa possession par le Professeur FONTAINE de l'Ecole Vétérinaire de Lyon. Et c'est là qu'apparaissent les hormones.

Une ordonnance du 13 janvier 1978, sur papier à en-tête de la CANA, et signée par M. DEROUINEAU, vétérinaire de cette coopérative, prescrit quarante sept ampoules d'OESTRADIOL pour les truies. Jusque là, rien à dire : l'oestrogène en question est autorisé pour le traitement thérapeutique des femelles adultes. Sauf que l'élevage de Clergeau ne comporte aucune truie... et que l'oestradiol est

formellement interdit pour traiter les veaux de boucherie.

Clergeau vient donc de porter plainte à nouveau "pour tenter de mettre fin à ces pratiques inadmissibles tant pour les éleveurs que pour les consommateurs".

Autres agriculteurs portant plainte contre l'utilisation des hormones, Louis et Marie BOISSELIER. Leur histoire est parallèle à celle de CLERGEAU. Ruinés eux aussi. Pas coupables, mais victimes. Leurs cinq hectares de terres, à ROCHE-BLANCHE, sont situés à quelques kilomètres de ROUGÉ. Comment ils se sont mis à l'élevage du veau de boucherie ?

"La terre ne nous donnait pas un revenu suffisant pour élever nos dix enfants. C'est pourquoi nous faisons quelques veaux de boucherie dans de vieux bâtiments de la ferme. En 1971, avec les conseils et sous le contrôle de la CANA, nous avons construit, à l'aide d'emprunts du Crédit Agricole une étable pour 160 veaux. C'est Marie qui en avait la responsabilité..." Il faut dire que ce type d'élevage est surtout effectué par les femmes, le travail ne devenant masculin que dans les ateliers très importants.

Cela explique sans doute que ni les pouvoirs publics ni les organisations agricoles officielles ne se sont préoccupés d'assurer des conditions de financement analogues à celles des autres productions bovines.

Jusqu'en 1978, les BOISSELIER parviennent tant bien que mal à faire face à leurs charges. A cette époque, une épidémie leur fait perdre 140 000 Frs sur une bande. La CANA n'en prend en charge que



27 000 Frs. Les bandes suivantes sont presque toutes déficitaires et les pertes dépassent aujourd'hui 200 000 Frs. L'élevage ne tourne plus, faute de crédit. En 79, les Boisselier tentent de se retirer de la CANA. Seulement ils n'ont pas le double de leur contrat et en ignorent la durée : la coopérative refuse leur démission et exige qu'ils continuent jusqu'en juillet 80. Dans le même temps, la CANA se dégage des cautions qui garantissaient leurs emprunts au Crédit Agricole. La dette devient bancaire.

Les hormones dans tout cela ? Fin 1979, dans le cadre d'une enquête plus large, les douanes déboulent chez les BOISSELIER, avec un mandat de perquisition. "Elles nous menacent de tout fouiller si nous ne leur remettons pas spontanément la "vitamine blanche" que la CANA ou son vétérinaire ont commandé pour nous". Les douaniers saisissent six flacons sans étiquette aux fins d'analyse. C'est du D.E.S. (voir encart). Il a été commandé par le vétérinaire de la CANA à une société PICOT qui l'a facturé sous le nom de "Néomycine-base" (un antibiotique comme appellation d'emprunt...). La société PICOT, qui a son siège en Vendée, à St Hilaire de Loulay (zone artisanale) est spécialisée dans les "produits vétérinaires, matériel vétérinaire, composés minéraux et produits d'hygiène et de désinfection". Décidément, Saint Hilaire de Loulay semble bien être la plaque tournante pour la région du trafic des hormones interdites. L'entreprise PICOT écoulait-elle la dope sortant du laboratoire du pharmacien Jacques - Jean ? Les deux se faisaient-ils concurrence ? Ce sera à l'enquête de le déterminer.

En tout cas, ces six flacons, les BOISSELIER n'y avaient pas touché. Le technicien de la CANA, contrairement à son habitude, n'avait pas fait les piqûres et les éleveurs se refusaient personnellement à utiliser le produit. On a d'ailleurs retrouvé un document fort intéressant. C'est une fiche en date du 1er Août 79 rédigée par un technicien de la coopérative. Chargé du suivi de l'élevage le technicien est en fait le véritable contremaître du paysan sous contrat. Or que lit-on sur cette fiche ?

"Pour le lot des 120 veaux : Dans ce lot à ce jour, problème d'appétit et mauvaise digestion. L'hématocrite et les implants n'ont pas été faits. M.L. (suit le nom d'un employé de la CANA) va passer cet après-midi pour faire ce travail". L'hématocrite, c'est une prise de sang pour en contrôler la teneur en fer qui déterminera la blancheur de la viande. Cette saloperie de viande blanche, soi-disant pour "coller au goût du consommateur"... quant aux implants, (voir encadré), il s'agit d'administrer des comprimés d'hormones sous la peau de l'animal. Pour que la drogue agisse lentement. Comme Clergeau, les Boisselier viennent de porter plainte contre X. Comme Clergeau, ils ont longtemps hésité : il fallait qu'ils soient ruinés pour prendre cette décision. "Nous refusons de risquer personnellement inculpations et poursuites, alors que nous ne sommes pas coupables, mais victimes". Les coupables ? Les firmes agro-alimentaires et les laboratoires pharmaceutiques, ceux qu'on pourrait appeler les "gros bonnets" de ce trafic de drogue d'un nouveau genre où ni l'éleveur, ni la bête,

ni le consommateur ne prennent leur pied.

Ce que répond la CANA aux accusations de ses éleveurs et des Paysans-Travailleurs, c'est, par la bouche de M. HAREL, directeur général adjoint, que "jamais la coopérative n'a prescrit d'hormones" et que le vétérinaire impliqué dans cette affaire a, depuis, donné sa démission sans qu'il y ait une relation entre ce départ et la prescription d'hormones. Il est vrai que depuis cette affaire on ne trouve plus trace d'ordonnances mentionnant des anabolisants et que le vétérinaire de la CANA (portant le chapeau ?) s'en est tiré auprès des douanes avec de fortes amendes de composition. Rappelons simplement qu'en octobre 79 (cf APL n°92) nous reproduisions les propos tenus par un dirigeant de la CANA à des éleveurs en colère: "Vous savez bien qu'on ne peut pas faire de veau sans implants". Nous n'avions pas, à l'époque, été démentis par la coopérative d'Ancenis.

Firmes et laboratoires sont donc partie prenante de ce peu délicat business. Mais, en définitive, ce qu'il faut dénoncer c'est la logique productiviste qui, depuis vingt ans, a profondément remodelé la production agricole et la situation des paysans.

LA GONFLETTE POUR LA COMPETE

Aujourd'hui, sur 370 000 tonnes de viande de veau produite en France chaque année (3500 000 veaux) près de 70% l'est par des agriculteurs sous contrat, soit avec des firmes laitières, soit avec des fabricants d'aliment d'allaitement ou avec des marchands de bestiaux ou des abatteurs. Il n'est plus guère que 20% de producteurs à élever leurs veaux "sous la mère". Alors qu'il y a seulement 20 ans, la totalité des veaux de boucherie était nourrie au lait entier. "C'était, disent les Paysans-Travail leurs dans un numéro de Vent d'Ouest entièrement consacré aux hormones, un circuit court et naturel": "Le veau tétait sa mère, ou bien l'éleveur trayait les vaches et distribuait directement le lait aux veaux. On peut ajouter qu'à cette époque dans les exploitations qui faisaient le beurre ou vendaient la crème, le lait écrémé servait à nourrir les porcs et la volaille de basse-cour.

Les industries laitières, privées ou coopératives et les industries d'aliment du bétail ont brisé ce circuit court. D'abord pour collecter et transformer à leur façon la totalité du lait produit dans les fermes. Puis pour vendre aux

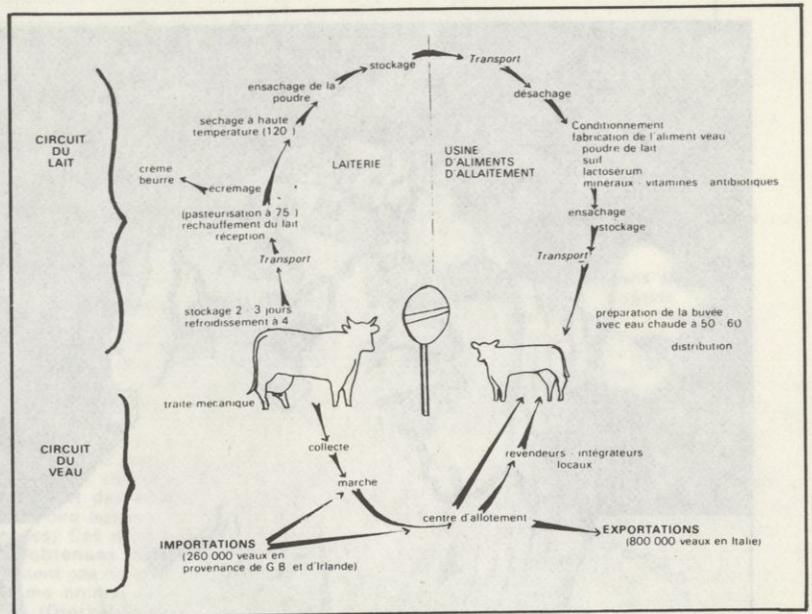
le coin du docteur

Parmi les oestrogènes anabolisants, le stibostrol (contenu dans le D.E.S.) a été suspecté de pouvoir donner le cancer il y a déjà plus de 5 ans par une étude rétrospective faite en Angleterre : toutes les jeunes filles pubères et adolescentes qui présentaient un cancer du vagin étaient issues d'une mère qui avait absorbé du stibostrol pendant leur grossesse... Malheureusement, ce type d'étude est pratiquement impossible en France vu la désorganisation du système de soins. Les antibiotiques sont utilisés pour tuer les bactéries lors de maladies infectieuses (à bactérie pas à virus). Parfois, la prise d'antibiotique, surtout à doses insuffisantes ou pour une durée trop courte, peut favoriser l'apparition de souches de bactérie résistantes qui peuvent proliférer même en présence de l'antibiotique et provoquer une rechute de la maladie infectieuse, plus grave que la première et plus difficile à soigner, puisqu'il faut choisir un autre antibiotique. Actuellement, les médecins tendent à prescrire moins souvent des antibiotiques mais de manière plus rationnelle ; c'est une mesure de salubrité publique pour éviter l'envahissement des hôpitaux par des souches résistantes.

La concentration des élevages (veaux, volaille) favorise la transmissibilité des maladies et conduit à l'emploi de doses très importantes d'antibiotiques ("sulfamides" et "cycline" notamment). Or, ces médicaments se retrouvent en quantité variable dans le foie et le muscle longtemps après leur administration. Tout consommateur de veau ou de volaille est ainsi susceptible de subir les inconvénients de la prise de petites doses d'antibiotiques. Les antibiotiques favorisent l'apparition d'autres maladies que celles qu'ils sont destinés à combattre : les allergies, les mycoses - maladies de la peau et des muqueuses dont les médecins s'accordent à penser qu'elles se répandent de plus en plus dans la population. Il n'est pas interdit de penser que la consommation de viande y est pour quelque chose. Enfin, pour l'exemple, la prescription de "cyclines" est interdite aux jeunes enfants et aux femmes enceintes car elles entraînent une dyschromie dentaire (dents jaunes) chez les enfants.

Bon appétit et bonne santé !

Gélule.



éleveurs de veaux, de porcs, et maintenant de bovins (viande ou lait) des aliments du bétail, à base de lait ou de céréales et de soja. Ce dernier étant aujourd'hui massivement importé des USA et du Brésil (entraînant un coût en devises particulièrement élevé). Tout cela au nom de la rentabilité, de la compétitivité, du progrès et pour imposer la spécialisation et la division des tâches entre les exploitations agricoles. Pour le veau de boucherie, qui ne doit plus selon les adeptes du productivisme, têter sa mère, cela arrive à l'aberration d'un circuit du lait particulièrement long et coûteux.

En effet ce système de production :
 - est gros consommateur d'énergie : de 37° au pis de la vache, il faut refroidir le lait à la ferme à 4° et le conserver à cette température 2 à 3 jours. Puis à la laiterie il est réchauffé, pour bien mélanger la crème au reste du lait avant l'écumage : il est parfois pasteurisé. Puis, pour faire de la poudre de lait, il faut faire évaporer l'eau. Une fois l'aliment d'allaitement reconstitué (avec des matières grasses théoriquement moins coûteuses que la crème du lait) il faut à nouveau, utiliser de l'eau chaude (à 40-60°) pour présenter au veau de la boucherie une boisson à température proche de celle du lait de la mère (30-35°). Ne parlons pas du coût énergétique des opérations de transports, d'ensilage, désilage, stockage etc...
 Ce type de production de l'aliment d'allaitement est un gâchis énergétique.

- est coûteux pour la collectivité à travers le soutien du marché du lait.

En effet, pour qu'un tel "circuit du lait" apparaisse concurrentiel par rapport à l'utilisation directe du lait à la ferme, il faut donner des subventions : la "prime de dénaturation" du lait en poudre

pour les aliments veaux représente près de 50% de la valeur du kg de poudre de lait et permet de diminuer d'environ 2F le prix du kg d'aliment d'allaitement. Mais ce n'est pas tout. Par rapport à l'utilisation du lait en l'état à la ferme il serait logique d'affecter au prix de l'aliment d'allaitement, le coût des exportations du beurre fabriqué avec la crème issue de ces laits. En 1979, les aides aux exportations de beurre ont coûté en moyenne 198,90 ECU par 100 kg, soit près de 12F/kg de beurre. Soit une incidence de plus de 4F/kg d'aliment d'allaitement. Ainsi, lorsqu'un éleveur de veau paie son aliment-veau environ 5,20F/kg pour faire 6 litres de lait de reconstitué (soit 5,20F/6 = 86cts le litre de lait) la collectivité paie 1F/litre de lait reconstitué, pour que ce dernier revienne moins cher que le lait entier payé par les laiteries aux producteurs de lait (entre 1F et 1,15F selon les régions). Et comme il faut en moyenne 2kg de poudre de lait pour faire 1kg de carcasse de veau, cela revient à une subvention de 12F/kg de carcasse d'un veau gonflé d'eau et parfois dangereux pour la santé des consommateurs. C'est dans ce cadre qu'industries laitières et fabricants d'aliments d'allaitement font leur profit, poursuivent leur croissance, encouragent les producteurs à produire toujours davantage... et les contraignent à utiliser des hormones interdites."

Alors, plutôt que ce gâchis économique et énergétique, peut-on aujourd'hui "faire du veau autrement ?"

Les Paysans Travailleurs vont dans les semaines qui viennent, avancer des propositions en ce sens. Revendications d'ordre législatif et réglementaire entre autres, afin d'enrayer une absurde logique qui met notre santé en danger.

AFFAIRE MOUILLE

échec à la vente

Pour avoir refusé de cultiver des plants prohibés (vigne) Armand et Henriette Mouillé furent condamnés à être expulsés de leur ferme (1970), motif : mauvaise exploitation du sol. Soutenus par la FDSEA et les Paysans Travailleurs ils décident de rester en place et luttent de toute leur énergie contre cette injustice. Leur vie à partir de ce jour ne sera pas facile car ils subiront toutes sortes d'agressions de la part du propriétaire Rondineau (clotures brisées, puits empoisonnés etc...) qui pensait récupérer sa terre, non pour la travailler, mais pour spéculer (projet de construction).

Expulsion en 1976.

Le Pouvoir a mis 6 ans avant d'appliquer le jugement, car non seulement la condamnation était injuste, mais le soutien aux fermiers était devenu très populaire. Un large rassemblement s'est opéré autour du thème "droit au travail contre le droit de la propriété"; FDSEA, PT, CFDT, MRJC appellent à des manifs regroupant quelques milliers de personnes à Cheix-en-Retz. En même temps, le propriétaire recevait l'appui "discret" de la propriété foncière et celui plus offensif de la F.F.A. (syndicalisme paysan réactionnaire), par son Conseil juridique l'avocat Toulza, qui prit l'affaire en main, et poussa le pouvoir à appliquer le jugement notamment en installant à la place des Mouillé le fils Rondineau qui était "géo-physicien".

Henriette & Armand n'abandonnent pas la lutte.

Ils décident de continuer à exploiter les quelques terres faisant partie de la ferme et qui n'appartiennent pas à Rondineau; très vite ils retrouvent quelques autres surfaces qui leur permettaient de continuer leur métier d'agriculteurs. Actuellement, ils exploitent une vingtaine d'ha et vivent dans une caravane depuis quatre ans, tout près du fils Rondineau qui exploite très médiocrement sa ferme. C'est pour cela, entre autre, que ce "fermier d'occasion" a besoin de fric et qu'il réclame au époux Mouillé des dommages et intérêts que la justice lui accorde pour une somme de quelques 7 millions anciens.

Saisi et vente des biens Mouillé.

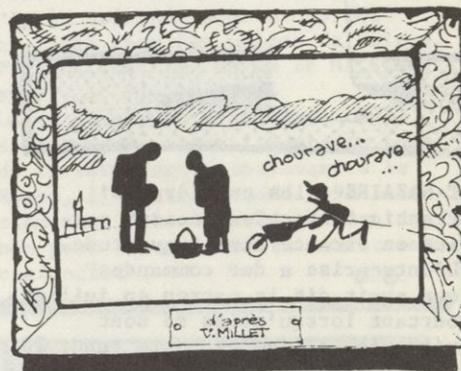
Henriette & Armand possèdent

une petite maison et un peu de terre aux Brouzilo (bien de famille); Rondineau et Toulza saisissent ces biens et la vente judiciaire a eu lieu le 9 septembre à la Roche/Yon. Plus de 400 personnes étaient présentes le 9 sept. à la Roche répondant à l'invitation de l'ADIFE*, créée pour cette occasion, afin de s'opposer à la liquidation des biens. La justice, là encore, a eu beaucoup de peine à appliquer une décision injuste; les forces de police nombreuses ce mardi ont empêché tout accès au tribunal. Malgré cela l'ADIFE a préservé toutes ses chances d'intervention dans les jours à venir car aucun acquéreur extérieur à l'affaire ne s'est manifesté; c'est une première victoire! De plus l'ADIFE contestera devant la justice le fait que la vente n'a pu être rendue publique à cause de la présence des forces de l'ordre (elle entend également poursuivre une action en justice car des documents importants (déclaration de récolte de vin de 1966) qui devaient être dans le dossier d'expertise lors du jugement de 1970 ont été volontairement écartés à l'époque.

La preuve : dernièrement les Mouillé ont pu en reprendre possession. Affaire à suivre donc.

L'enjeu de cette lettre.

- le respect du statut du fermage, cette loi est continuellement remise en question par les propriétaires (Mésanger, affaire Graborit etc.).
 - le droit au travail face au droit de propriété.
- Pour le paysan, la terre est un outil de travail, l'utilisation et la destination des sols l'intéresse directement. Les propriétaires,



actuellement, sont pratiquement les seuls à décider de cela 'bn voit ce que ça donne."

La nouvelle loi d'orientation agricole soutenue par le syndicalisme officiel FDSEA laisse la part belle aux propriétaires et accorde l'attribution préférentielle aux paysans les plus gros ou les mieux placés.

Ne sont-ils pas déjà les premiers à s'accaparer les terres disponibles et à mettre la surenchère? L'installation de jeunes ne se fera que si ils peuvent trouver de la terre et dans les conditions actuelles, c'est très difficile.

Un absent de marque !...

Cette lutte dénonce par ailleurs la FDSEA de Vendée qui a choisi son camp car elle ne soutient pas ce fermier et pour cause : plutôt ne rien faire que d'être avec les paysans travailleurs dans la lutte.

Un paysan travailleur.

* A.D.I.F.E. : Association de Défense des Intérêts des Fermiers Expulsés.



VENDEE

ERRATUM.

1er procès de renvoyeur de papiers militaires de Vendée (cf APL précédent) au Tribunal de Grande Instance Palais de Justice Lundi 22 septembre à 14H à la Roche/Yon.

NB : Actuellement la gendarmerie fait du zèle : 7 autres renvoyeurs ont eu la visite chez eux... ou chez leur parents.



ST NAZAIRE : les ouvrières d'Atlantic Confection étaient parties en vacances sans inquiétude. "L'entreprise a des commandes" leur avait dit le patron en juillet. Pourtant lorsqu'elles se sont présentées à l'embauche le lundi 25 Août, elles ont trouvé portes closes. Profitant des vacances M. Jacques Lucas avait fermé la boutique. Il faut dire qu'il n'appréciait guère la récente présence syndicale dans son entreprise et surtout les revendications de ses ouvrières. 32 licenciements "pour ne pas être emmerdé" ou comment s'exerce la volonté d'un patron despotique!

Les Ateliers Jacques Lucas, fabriquant de vêtements de peaux et fourrures, s'étaient installés à St Nazaire en 1969, à Méans tout d'abord avant d'être transférés sur la zone industrielle de Brais. Des élections professionnelles eurent lieu en 1970, mais la CFDT seule organisation syndicale présente eut toujours beaucoup de mal à faire respecter le libre exercice du droit syndical.

L'affaire tourne bien. En 1973, Lucas qui ne peut faire face à toutes ses activités confie la gérance de son entreprise à Monsieur Mous Ta Fiog Lou. Les ateliers Jacques Lucas deviennent Atlantic Confection. Seul changement notable car les ouvrières ne verront aucune modification de leurs conditions de travail.

Lucas, comme son successeur, aime par dessus tout les employées dociles. Leur bête noire c'est le syndicat. On leur a imposé des délégués du personnel. Ils vont s'efforcer de prouver leur "inutilité". Ils y parviennent notamment en publiant, la veille de chaque réunion mensuelle, une note informant les ouvrières que la direction accorde "gracieusement" une augmentation, désamorçant ainsi toute revendication.

Le but est atteint en 1977, date à laquelle les délégués démissionnent et le syndicat disparaît de l'entreprise.

Du même coup, le patron a les mains libres. En deux ans les salaires chutent de 9% par rapport à la convention collective.

PATRON COURANT D'AIR POUR ATLANTIC CONFECTION



L'ambiance, l'organisation du travail se dégradent. En 1979 les ouvrières réagissent et décident de mettre sur pied une section CFDT avec élection de délégués sous la pression des ouvrières et de l'Inspection du Travail, le patron accepte ; mais il refuse le cahier de revendication. "C'est à moi de donner et non à vous de réclamer" dit-il à l'époque. En juillet 79, après 8 jours de grève, la direction accepte les revendications sur les salaires. "En réalité, indique André Daniel permanent CFDT, le patron n'a pas admis ce conflit. Il a toujours refusé de discuter avec les délégués du personnel. Il a essayé de nous éliminer de l'entreprise. En avril dernier il indiquait dans une lettre qu'il ne pouvait aller plus loin dans le domaine des revendications même au prix de la fermeture de l'entreprise".

Pris à parti lors d'un débrayage, M. Lucas déclare "J'aurai ma revanche". Des mots qui prennent aujourd'hui toute leur signification.

Lucas pourtant n'en est pas à son coup d'essai. Au début de l'année il ouvre à Chateaubriant une usine relais. Un mois après l'ouverture les 9 ouvrières se retrouvent au chômage. L'usine ferme. "En réalité le processus pour St Nazaire est le même. Mais le délai est plus long" indique André Daniel.



Le 27 juin dernier, délégués syndicaux et patron font un tour d'horizon. "Il n'y a pas de concurrence nationale pour le manteau de fourrure indique M. Mous Ta Fiog Lou. Il n'y a pas de problème dans un avenir immédiat". Pourtant le 20 août, l'entreprise dépose son bilan.

● patron fantôme

"Je ne suis plus le patron, voyez le syndic," a déclaré M. Mous Ta Fiog Lou aux ouvrières licenciées. La CFDT voudrait bien connaître le patron de la boîte. Jacques Lucas ne s'estime pas concerné. C'est le donneur de façon, le prospecteur. Il donne du travail et reprend la marchandise. Il est bien sur propriétaire des lieux et des marchandises. "Je n'y suis pour rien a-t-il déclaré à la CFDT. J'ai enregistré une baisse de 50% des commandes. Comment voulez-vous que j'écoule la production d'Atlantic Confection! Aujourd'hui les ouvriers ne savent plus à qui s'adresser et les négociations s'annoncent longues.

● confection en crise.

L'avenir là aussi s'annonce sombre. Selon la revue des patrons de l'habillement, 60% des employés devront être supprimés dans les 5 ans à venir.

"Dans l'habillement, les conditions de travail sont très dures, les cadences sont de plus en plus difficiles à tenir.

Le patron de choc utilise l'argument de production insuffisante pour mettre à la porte les ouvrières qui revendiquent, explique André Daniel. Prenons l'exemple d'UGECCO à Guérande : Guichard, Ouest Atlantique, le maire de Guérande, tous ont dit avec le patron, que les ouvrières ne voulaient pas de la boutique. En réalité ce qu'elle refusaient c'est la sur-exploitation. Le patron a tout d'abord supprimé les primes de rendement, puis il a décrété que les ouvrières faisaient des grèves perlées. Il a alors baissé le salaire. Il a dénoncé unilatéralement la convention collective. Tout porte

à croire qu'il a agi ainsi pour provoquer une réaction des filles afin de fermer la boîte. Aujourd'hui, les allocations chômage sont calculées à partir de ces salaires emputés par le patron.

"On peut être inquiet pour l'ensemble de la confection dans la région. Le patron de Big Chief, M. Biderman avait déclaré qu'il pouvait sauver AGECO-Guérande. Mais à Paris, il a confirmé qu'il avait fermé la boutique car le déficit dû aux travailleuses était selon lui, trop important pour faire de la concurrence. Il a transféré la production de Guérande à Legé. L'usine de Legé ne produit pas plus. A la CFTD nous disons que les filles ne peuvent pas produire plus. Pourtant la direction M. Petitprés a licencié trois ouvrières pour "insuffisance de production".



Au retour des congés, vingt lettres d'avertissements ont été envoyées. La direction a déclaré que s'il n'y avait pas d'amélioration des cadences dans un délai très bref, elle se verrait contrainte de prendre des mesures extrêmes. C'est le même processus qu'à Guérande". Biderman est coutumié du fait il reprend les boîtes en difficulté mais une direction de fer impose aux ouvrières des cadences infernales. "Après Guérande nous avons des craintes pour les usines de Sainte Pazanne, de Legé ou de St Malo/mer en Ile et Vilaine. Le directeur de l'usine de Legé, Mr Petitprés était à Guérande lors de la fermeture. Auparavant à la Roche, il avait procédé à 95 licenciements. Cela ne présage rien de bon pour l'avenir de la confection régionale. D.B.

NOUVELLES BREVES

LE PROCUREUR A L'ECOLE

La rentrée scolaire s'annonce sévère. Le Procureur et le Recteur vont marcher la main dans la main pour montrer aux enfants ce qu'il en coûte d'enfreindre la loi. Le plus efficace, c'est bien le gendarme qu'on a dans la tête. Alors il faut s'y prendre de bonne heure.

Nous publions ci-dessous une circulaire affichée dans certains établissements Nantais.



51 ans de gestion municipale de gauche à Rezé bien arrosés. Notre photo: le Maire de cette semillante bourgade du sud Loire trinque avec l'un des plus beauxfleurons de la clique des édiles débiles et séniles du Bouffay.

R.L.R. 55/0 a
 Circulaire n° 27-79 et n° 79-075 du 23 février 1979
 (Justice - Services judiciaires; Education : programmation et coordination)

Tout d'abord adressée aux premiers présidents, aux procureurs généraux, aux recteurs (pour information), aux présidents des tribunaux de grande instance, aux procureurs de la République, aux inspecteurs d'académie, aux chefs d'établissement.

Information des élèves des collèges et des lycées sur les institutions judiciaires.

En application du rapport du Comité d'études sur la violence, la criminalité et la délinquance (recommandation n° 84), M. le Premier ministre a invité le ministre de la Justice et le ministre de l'Education à diffuser conjointement les instructions nécessaires en vue de donner aux élèves de l'enseignement secondaire, dans le cadre de leur formation de citoyen, une meilleure connaissance des finalités et du fonctionnement des institutions judiciaires.

Cette information sera dispensée à tous les élèves à partir de la troisième année de l'enseignement secondaire, quelles que soient les sections qu'ils fréquentent (classes de lycée et de lycée d'enseignement professionnel, classes de collège) y compris les classes pré-professionnelles de niveau, les classes préparatoires à l'apprentissage et les sections d'éducation spécialisée).

Prenant place, soit dans l'enseignement des disciplines qui le permettent (instruction civique, initiation économique et sociale, histoire-géographie, législation...), soit parmi les activités relevant de l'autonomie pédagogique de l'établissement, elle sera essentiellement vivante et concrète. Elle pourra revêtir en particulier les aspects suivants :

- exposé, accompagné éventuellement de projection, suivi de discussions ;
- approche juridique d'un problème réel de la vie scolaire ou de la vie courante ;
- visite d'un tribunal, assistance à une audience ;
- distribution commentée d'une documentation pratique élaborée et diffusée par le ministère de la Justice ;
- sensibilisation aux caractères judiciaires dans une optique d'orientation professionnelle.

Ces actions seront conduites conjointement par un magistrat et par un maître de l'établissement, compétent dans le domaine considéré (professeur d'histoire-géographie, professeur de sciences économiques...), ou par une équipe élargie faisant appel notamment au conseiller d'orientation pour la sensibilisation aux carrières judiciaires.

Dans cette perspective, nous demandons qu'un contact s'établisse entre les présidents des tribunaux de grande instance et les inspecteurs d'académie; ces derniers auront à jouer un rôle d'intermédiaire auprès des chefs d'établissement et un rôle de régulation des actions au niveau départemental, de manière à éviter que seuls les établissements des grands centres urbains bénéficient de ces interventions.

Attachant beaucoup de prix à cette liaison nouvelle entre la Justice et l'enseignement, nous invitons, d'une part, les premiers présidents des cours d'appel et les procureurs généraux près lesdits cours et, d'autre part, les recteurs d'académie à favoriser et à contrôler d'un commun accord les actions prescrites.

Le garde des sceaux, ministre de la Justice

MAGOUILLE JUDICIAIRE ?

Apprenez-vous bientôt par la Presse que vous êtes passé au Tribunal? Il est permis de le croire quand on examine ce qui arrive, à deux renvois Nantais. Deux récidivistes, qui malgré les inculpations dont ils ont été frappés, persistent dans l'idée de ne pas reprendre le livret militaire que le Ministère leur représente.

Il s'agit de Bernard Bandry, licencié (dans le sens foutu à la porte!) de l'Enseignement Privé suite à sa première condamnation, et de Jacques Musset, prêtre condamné fin 1979 avec Bernard Lambert.

Se penchant sur le dossier de J. Musset, un avocat y a découvert une note du Procureur de la République demandant qu'il soit convoqué dans le délai minimum autorisé (soit 10 jours). Le délai habituel est de l'ordre de 1 à 2 mois, mais au Tribunal on veut sans doute éviter le tapage provoqué par le dernier procès!

S'estimant baillonnés et dans l'incapacité d'assurer une véritable défense, les deux prévenus ne se présenteront pas au Tribunal le mardi 16.

Affaire à suivre... car qui voulait prendre, risquerait fort d'être pris!...

L.B.

FACS

L'amputation



La rentrée universitaire s'annonce difficile. Saunier-Seïté a profité de l'été (douce saison) pour annoncer des suppressions massives de filières dans toutes les universités et très vite on a pu mesurer l'ampleur du désastre. La restructuration des universités pour les années 80 est donc commencée. Pourtant contrairement à ce qui a été souvent dit, elle ne constitue pas une surprise puisqu'elle officialise seulement un processus entamé depuis plusieurs années.

□ Un peu d'histoire

En effet il faut remonter en 1976, lors de la mise en place de la réforme Soisson, pour comprendre ce qu'est maintenant, dans toute sa brutalité, la carte universitaire. Les universités jusqu'alors fonctionnaient avec des filières définies localement et selon des possibilités financières diverses ; elles offraient aux étudiants un choix plus ou moins larges de disciplines. La nouveauté de la réforme Soisson est d'enlever aux établissements supérieur le choix des disciplines enseignées ; désormais c'est le ministère qui décide à la place des universités, du nombre et de la variété des filières. Les modalités d'application sont les suivantes : les établissements doivent présenter au ministère pour chaque discipline des "maquettes d'habilitation" (renseignements sur les programmes, le nombre d'étudiants inscrits, le grade des professeurs etc...). Si la maquette d'une discipline est refusée, la discipline correspondante est supprimée, si la maquette est acceptée, la discipline est maintenue... pour quatre ans seulement. Au bout des quatre années, on prend les mêmes et on recommence...

Les conséquences de la mise en place de ce système sont énormes et la grève de 76 contre la réforme Soisson les avaient très bien dégagées ; il est impossible ici de faire l'analyse de la cohérence bien réelle entre cette restructuration universitaire et la restructuration industrielle ni de tenter d'expliquer la signification politique et idéologique du nouveau système ; on peut toutefois retenir quelques points essentiels :

- la recherche fondamentale est souvent sacrifiée au profit de discipline qui offrent des possibilités

de rentabilité à court terme et qui sont souvent étroitement dépendantes du patronat local.

- le système universitaire français tend à rejoindre pour le pire son homologue américain : les enseignements deviennent très fortement hiérarchisés et concurrents. C'est la fin des diplômes nationaux.

- la répression, sous le masque de critères "techniques" est largement facilitée. Ce n'est pas un hasard si des facs comme Angers et Caen, qui ont été parmi les plus "actives" l'an dernier sont durement touchées. Ce n'est pas un hasard non plus si dans des universités comme Aix, Reims ou Grenoble par exemple, les suppressions visent surtout des filières dirigées par des profs "d'opposition".

- la diminution du nombre des étudiants, qui est depuis longtemps un objectif gouvernemental prioritaire est facilitée. Pour des raisons financières (les études coûtent plus cher quand elles sont éloignées du domicile... ce qui va être le cas de plus en plus) les étudiants les moins argentés seront les premiers en difficulté.

Tous les salariés, en outre, (qui sont pour la plupart MI/SE) auront d'énormes problèmes pour concilier leur travail et leurs études. Pour prendre un exemple précis, il sera pratiquement impossible à un surveillant en poste à la Roche/Yon de suivre en même temps des études à Rennes.

- enfin, les universités vont subir les effets de la concentration des disciplines. La qualité de l'enseignement sera moindre (effectifs plus nombreux) et les licenciements (vacataires, personnel administratif etc...) nombreux à brève échéance.

□ Ils ont tant et tant géré...

Qu'ont fait les profs depuis 1976 ? Presque tous ils ont accepté de siéger dans les commissions de préparation des maquettes. Ils sont entrés complètement dans la logique de la négociation avec le ministère, pensant bien sûr être les plus rusés. Certains étudiants se souviennent certainement de vidage de conseils d'UER qui s'obstinaient à siéger... Pourtant, non contents de préparer la carte universitaire qui fera des ravages à la rentrée, ils ont quel-

quefois anticipé les mesures gouvernementales ;

L'année dernière en sciences, deux DEA qui "auraient" pu être supprimés ont été convertis en un seul DEA "défendable", épargnant ainsi au ministère une douloureuse décision de suppression !!

Aujourd'hui les profs et les syndicats font les innocents alors qu'ils ont eux-mêmes contribué à la mise en place du système de la carte universitaire qui se traduit déjà par un nombre incroyable de suppressions.

□ magouille blues

La première remarque à faire, c'est que cette liste n'est pas définitive. On entre là dans les subtilités de la politique : d'abord un grand coup de balai, suivi d'un pseudo recul de dernière minute (et prévu d'avance) pour ménager les susceptibilités et quelquefois corriger le tir sous la pression de "personnes influentes". En clair cela signifie qu'en ce moment, à quinze jours de la rentrée, des négociations se poursuivent. De nombreux présidents espèrent ainsi arracher pour leur université une habilitation inespérée. Une réunion des présidents aura lieu le 18 sept. au ministère et... la liste définitive des suppressions sera comme fin septembre.

On imagine le grenouillage incroyable que ces "négociations" suscitent. La semaine dernière par exemple Vilaine (président de l'université de Nantes) a eu un entretien avec Guichard pour que celui intervienne en faveur de Nantes !!! De même, "on" peaufine les arguments massus pour enlever le morceau, ce qui passe par le lâchage complet de certaines disciplines car "on" est réaliste. En lettres par exemple la psycho est larguée ("indéfendable") et le forcing se fera sur philo dont la suppression est qualifiée d'"illogique". Au plus fort de la tempête, les universitaires gèrent, négocient et jouent aux plus rusés... Ce qui va se passer n'est malheureusement que trop prévisible : les négociateurs vont tenter de corriger les "incohérences" de la carte universitaire - laquelle ne va pas être remise en cause dans son principe... et l'année prochaine les suppressions seront encore plus nombreuses !

□ Et les étudiants ?

Pour eux, c'est le flou le plus complet. Les transferts des dossiers sont bloqués et ceux qui se trouvent dans les filières en suspens ne savent pas s'ils iront, dans moins d'un mois, à Rennes, Bordeaux ou Caen...

C'est donc la pagaille complète et bien que tous les délais d'inscription soient repoussés on imagine aisément ce qui va se passer quand des paquets de dossiers iront se ballader d'une fac à l'autre...

□ La guerre

Pour les raisons mentionnées plus haut, il semble illusoire d'attendre une réaction de la part des profs. Depuis le début (1976), ils sont entièrement à l'intérieur de la logique de la mise en place de la carte universitaire ; on peut même dire qu'ils ont donné au ministère les armes qui se retournent maintenant contre eux et alors même que l'ampleur du désastre n'échappe à personne, ils continuent de négocier... ce qui est négociable. On les voit mal dans ces conditions adopter une attitude "offensive" à la rentrée (c'est le moins qu'on puisse dire).

Les étudiants, quant à eux, vont se heurter à des difficultés de mobilisation puisque les plus motivés

(dans les sections supprimées) seront éparpillés dès le mois d'octobre et ne seront plus sur place pour se battre.

Les tentations de lutte corporatiste seront grandes et il est bien plus facile évidemment de se fixer des objectifs à court terme (le rétablissement d'une section par exemple) que de rejeter en bloc le principe de la carte universitaire. Pourtant, une lutte qui arracherait la survie d'une discipline ne serait pas ridicule, mais ne servirait pas à grand chose, puisque d'une part, le même problème se reposerait l'année suivante et que d'autre part, cela n'attaquerait pas les racines du mal. La suppression du système des habilitations est l'enjeu fondamental et si elle n'est pas obtenue, l'an prochain le massacre continuera. On sait déjà par exemple que le département de lettres classiques est menacé...

Selon la formule consacrée, seule une mobilisation nationale viendra à bout de cette restructuration et encore faut-il se rappeler que les grèves puissantes de 76 n'ont pas réussi à enrayer la machine. Et comme déjà la mobilisation locale ne va pas de soi... Pourtant, si les choses se présentent plutôt mal, il est impossible de prévoir ce qui va se passer car l'expérience de l'année dernière par exemple montre que la fac peut



se réveiller à un moment et sur des motivations que nul ne peut définir ni deviner.

Alors, Wait and See... ■ J.X.C.

Petite info de rentrée.

- Grève décidée à Pontchateau.
- A partir de cette semaine, 1/3 des profs a décidé de faire deux jours de grève par semaine pour la renomination de 3 M.A. licenciés du bahut concerné.
- Exemple exemplaire à suivre.

en ferme!..

Voici la liste des enseignements qui seront supprimés à la rentrée et ceux dont l'habilitation a été refusée :

● Deuxième cycle :

- licence de biologie des organismes
- maîtrise de biologie des organismes
- maîtrise en droit
- maîtrise en droit maritime et aérien
- licence de psycho
- licence de philo
- maîtrise des sciences humaines cliniques

- maîtrise de psychologie sociale
- mention "économie de l'entreprise" en licence de sciences-éco
- mention "économie de l'entreprise" en maîtrise de sciences-éco.

● Troisième cycle :

- DEA droit maritime et aérien
- DEA droit public
- DEA histoire du droit et économie
- DEA de la société politique
- DEA rethorique et grammaire ancienne
- DEA études ibériques
- DEA civilisation de l'antiquité
- DEA géologie appliquée
- DEA physiologie et différenciation cellulaire

- DEA principes actifs d'origine naturelle et d'intérêt thérapeutique
- DEA chimie thérapeutique
- DEA biologie cutanée et évaluation cosmétique
- DEA dynamique des fluides et transferts thermiques
- DEA sciences humaines de la mer
- DEA philosophie de la pratique
- DEA biologie végétale appliquée aux ressources agro-alimentaires
- DEA sur les activités scientifiques
- DEA tectonophysique et géologie structurale fondamentales et appliquées
- DEA microbiologie activités biologiques des agents anti-infectieux ■

derrière minute !..

● une commission sur la carte universitaire

A l'appel de psycho une AG interfacs s'est tenue lundi après-midi en lettres. Les problèmes que posent la carte universitaire y ont bien sûr été soulevés. Il a été décidé de réunir une commission de travail, sur la signification, la cohérence et les conséquences de la carte universitaire. En effet il est apparu qu'il était urgent d'analyser en

détail cette carte ne serait-ce que pour définir les axes de lutte. Cette commission se réunira mercredi 17 sept. à 17H en fac de lettres. Il est demandé d'apporter ses archives (coupures de presse, articles divers...) et ... ses réflexions personnelles.

A la suite de cette commission, une AG interfacs se tiendra le mercredi 24 en fac de lettres à 15H pour faire le point des analyses et la mobilisation.

D'autre part nous rappelons que les MI/SE ont décidé de profiter de l'espace que leur offre la grève de jeudi 18 ; ils appellent ce même jour à une AG (14H fac de lettres) pour discuter au sujet des licenciements scandaleux décidés par le recteur pendant les vacances. ■



MISERE

dosier noir

135 morts en 5 ans.

De 1974 à 1978, le Comité Vérité Misère des Sans Abri de Nantes a relevé le chiffre effarant de 135 sans abri, morts soit dans la rue, soit dans le mois de leur hospitalisation.

Ce chiffre est le résultat d'un pointage effectué près du commissariat central et près du service des entrées des hôpitaux de la ville, CHU, St Jacques, Laënnec, Bellier. Cette statistique éloquentة vise d'abord à alerter les autorités municipales et autres autorités responsables. Mais surtout le Comité Vérité Misère des Sans abri de Nantes cherche le contact avec les malheureux : il s'agit d'établir d'abord un climat de confiance de personne à personne en vue d'engager un lent reclassement nécessitant, sur une base de respect et de dignité parfois un hébergement chez soi, puis un logement modeste d'abord, équipé ensuite, avant d'envisager un logement normalement définitif avec des ressources régulières.

La santé.

Très souvent la santé est bien compromise, non seulement par l'alcool mais aussi par une vie toute déréglée et des épreuves souvent cachées, mais très anciennes. Vous n'avez pas seulement la cirrhose mais aussi la tuberculose, la gangrène, la dépression, les troubles psychiques légers ou profonds. Il s'agit alors d'hospitaliser le malade ou plutôt d'obtenir qu'il accepte de se faire hospitaliser car pour lui, la mort est dans son désespoir aussi valable que la vie. "Tire moi une balle dans la tête et je te dirai merci" disait l'un d'eux. Il faut l'aider à se reprendre.



Le service des urgences à l'hôpital.

Le malade est sans ressources, mais pour se faire soigner c'est un véritable calvaire. S'il se présente seul aux urgences, même dans un état de santé lamentable, il risque parce qu'il est un sans domicile fixe, parce qu'il est sale, parce qu'il a des poux, de s'entendre dire pas l'hôtesse : Monsieur, pour moi, vous n'êtes pas malade, il faut le papier d'un docteur. Quel docteur ? Il n'en connaît pas, il n'a pas d'argent. Il faudrait passer au bureau d'aide sociale, mais seulement le mardi et le jeudi s'il n'a pas de travail, le samedi matin s'il a du travail. Il arrivera qu'éjecté une fois de plus, ce malheureux ne se représente pas, comme Raymond trouvé mort sur un banc à 40 ans peu de jours après, comme Roger écrasé sous un camion (peu avant il avait demandé en vain de se faire désintoxiquer), comme René disparu et refusant de se faire soigner. Chacun d'entre eux était très gravement malade. C'est vraiment un refus d'assistance à personne en danger de mort. Mais jamais le procureur de la République n'acceptera une telle plainte : affaire classée sans suite.

L'hôpital.

Si le malheureux possède la recommandation d'un docteur, l'hôtesse ne peut le refuser et il entre aux urgences, risquant, comme Henri, des quolibets des porteurs, des policiers de service, quand ce n'est pas ceux de la surveillance ou des infirmières.

La sortie de l'hôpital.

Lorsque le malade sans domicile a été soigné, il relève normalement du service social de l'hôpital, à moins qu'il ne s'entende dire, comme Marcel par une assistante sociale du CHU : "Marcel ? irrécupérable". Eh bien, Marcel n'est plus dans son gourbi ignoble où le service du logement de la ville l'avait relégué, sans eau, sans feu, sans lumière, sans serrure.

En général, le motif d'entrée est précis, mais l'état général demanderait des soins prolongés. Hélas, il faut faire des économies et comme disait un docteur éminent "ici nous pratiquons une médecine de haut niveau, pas de médecine au rabais". Ou bien, comme le malheureux est sans ressources, il s'entendra dire comme Danièle par les infirmières, les surveillantes ou même certain professeur R. : "La journée d'hospitalisation coûte trop cher, on n'a pas 800 frs par jour à perdre avec vous : retournez à la clocherdisation". A cette époque, Danièle après un long combat de plus de 3 ans, se relevait peu à peu d'une déchéance extrême. D'ailleurs cette handicapée a continué sa lutte et vit maintenant dans son petit studio.

Nous parlerons encore de René, trouvé complètement à bout de forces dans une carcasse de voiture, il était tuberculeux. Bien soigné à l'hôpital puis en maison de repos, il se vit hélas déposer sur un trottoir en pleine ville, sans que la question de sa survie et de son logement ait été envisagée. Il fut recueilli par des copains dans une maison abandonnée. Mais cette maison aussi a été rasée et notre René a encore passé l'hiver dernier sous les auvents à l'intérieur de la gare routière. Maintenant il a un travail en vue et vient d'être relogé par la ville.

BILAN : janvier à juillet 1980.

Au premier semestre 1979, les morts en détresse avaient été moins nombreux. Mais en 1980, le mal est reparti.

Morts à la rue : pour les 12 mois de 79 : 6 morts ;

pour les 6 mois de 80 : 5 morts ;

Morts du foyer St Benoît* : pour les 12 mois de 79 : 2 morts ;

pour les 6 mois de 80 : 9 morts.

*Asile de nuit.

La destruction des abris de miséreux sans relogement.

Il y a une chose que nous ne comprenons pas, c'est l'acharnement des particuliers comme de la municipalité à détruire ou à murer les logements vétustes occupés par les sans abri. On peut supprimer l'immeuble, il reste le sans abri et c'est là qu'est le problème.

- Jeanne et Félix vivent dans une estafette dans un pré, nous les relogeons dans une maisonnette abandonnée destinée à la destruction (elle n'est pas encore détruite). Mais Jeanne meurt accidentellement, immédiatement Félix reçoit l'ordre de quitter les lieux. Pour aller où ?

- Baptiste et Etienne occupent une pièce avec une bonne cheminée mais sans fenêtre. Elle est chaude, cependant ils sont malades. Le commerçant refuse de laisser utiliser son téléphone pour appeler les prompts secours. Ils sont tout de même hospitalisés et depuis tous deux ont remonté la pente, l'un dans une maison de retraite, l'autre dans une communauté d'Emmaüs.

- Un autre malheureux Jean Pierre Crosse prend la suite dans cet abri, mais il y meurt. Aussitôt l'abri est détruit. Cela fait un abri en moins, pas une solution en plus.

- Même les WC publics du bas Chantenay ont été murés après qu'un SDF y soit mort. Je ne pense pas qu'il y ait dans cette décision l'ombre d'une solution.

- C'est ainsi qu'on arrive au spectacle ahurissant de Marie cette jeune femme handicapée logeant sous un cabanon fait de palettes superposées et revêtues d'une mince feuille de plastique et cela en plein hiver.

- Tout près se trouve Raymond ramassant courageusement ses cartons chaque nuit et abritant sa solitude sous un cabanon identique autour duquel rôdent sans cesse les énormes rats des quais. Marie et Raymond ne se cachent pas, ils vivent en bordure d'une des voies les plus



abri sommaire sous le pont auclibert (Pont de la Madeleine). Inon dé parfois par la marée

fréquentées de Nantes en pleine ville.

Que faire ?

Le dossier est noir sûrement mais peut-être moins par la condition que vivent ces malheureux que par l'indifférence ou l'insouciance avec lesquelles nous nous comportons nous-mêmes comme les services officiels : services municipaux, centre communal d'action sociale, assistantes sociales de quartier ou d'hôpital. Il ne suffit pas de les attendre dans un bureau ou dans un foyer, il faudrait une équipe volante sachant se faire à la fois patier

te et proche d'eux. Ce n'est pas seulement un problème de relogement mais de relèvement pas toujours de reclassement.

Nous terminerons par une proclamation de Monsieur Chenard, maire de la ville de Nantes parue dans "Nantes, notre ville" de mars 80, 1e mensuel d'informations municipales : "Le logement est un bien de première nécessité. Il est un droit inhérent à la personne humaine et tout individu mérite un logement de qualité". Nos amis de misère ont lu distraitemment ce joyau de démagogie et ont souri amèrement. *Comité Verité Mairie*

échos du bulletin de la caf

on a reçu ça :

En tant qu'allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales de Loire Atlantique, je reçois ce petit journal dans lequel la lettre du président, nouvellement nommé, m'a attiré l'attention... et pour cause !

Il propose le maintien de la femme au foyer pour inculquer aux enfants les notions d'autorité et d'obéissance, conçue comme signe d'intelligence, dans l'espoir sans doute que les adultes de demain seront plus dociles ! **J.T**

le mot du Président

Dans notre dernier bulletin, je vous entretenais bien simplement de la responsabilité que nous avons tous individuellement, dans notre vie journalière : c'est en effet notre «lot commun» dont un des aspects appelle à tous niveaux l'autorité.

Que ce mot semble périmé à une époque où le laxisme est de règle. Cette facilité, à terme, peut devenir faillite générale, et, ceci, à tous les niveaux : familial, professionnel, politique, religieux.

Vous me trouverez pessimiste, regardez autour de vous.

«Tu veux un cyclomoteur, tu es pourtant bien jeune... tu vas l'avoir» : ne pensez pas que, pour cela, je généralise.

«Vous voulez tel ou tel avantage, telle ou telle amélioration... vous allez l'avoir» dit un responsable politique ou professionnel, alors que ce dernier sait pertinemment que cette demande, en soi fondée, ne devrait pas être accordée, pour telle ou telle raison d'intérêt général.

Dans ces deux cas, très schématiques il est vrai, l'autorité est battue en brèche par le phénomène de société de consommation, par la pression de groupes, etc.

Pauvre autorité !! elle est bafouée, vilipendée, alors qu'elle devrait être épaulée et soutenue à tous les niveaux de la trame nationale.

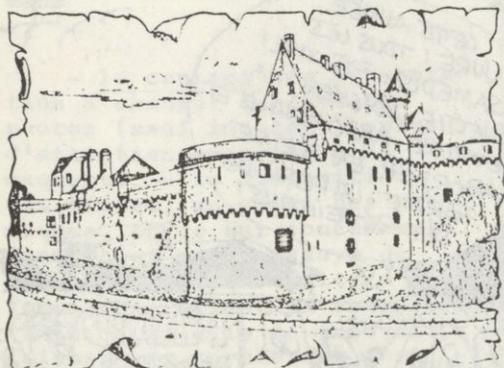
Il n'est pas toujours agréable d'obéir : verbe à proscrire, mais l'obéissance n'est-elle pas pourtant, un signe d'intelligence et d'équilibre.

L'autorité et l'obéissance trouvent cet équilibre dans la mesure où chacun accepte de reconnaître ses limites et, ce qui est vrai sur le plan familial, l'est tout autant sur les autres plans.

Il est de la plus haute importance que ces notions soient inculquées au sein de la famille dès le plus jeune âge et pour ce faire, autant que possible, rien ne vaut la mère au foyer... mais, il faudrait une vraie politique familiale et non un saupoudrage passager, dû beaucoup plus à des nécessités du moment qu'à une réelle politique d'ensemble.

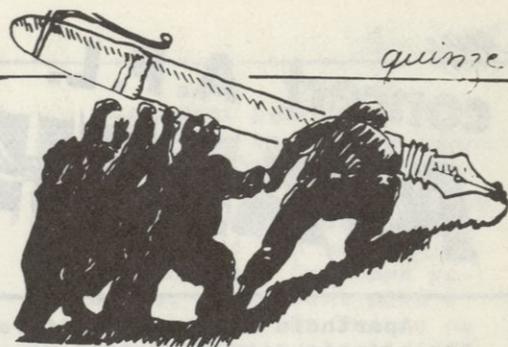
Je suis persuadé que la sagesse et le bon sens l'emporteront sur le désordre qui revêt de nombreuses formes...

Albert RENEAUME.



LE LONG, LE LONG, DES GOLFES...





Où en est-on à l'APL? Nous rencontrons souvent des gens qui nous interrogent "Comment, ce n'est pas encore fini APL? Il paraît que vous avez des problèmes". D'autres nous disent "D'accord, c'est pas facile mais continuez". On nous l'écrit même.

Et oui, c'est vrai, ce n'est pas facile! Pourtant rentrés le 1er septembre, nous avions tous le moral. Et ça dure, alors que nous sommes jusqu'au cou absorbés par les problèmes de financement et de réorganisation. Comment expliquer cela sans faire un rapide bilan?

Fin 79, nous éditions une petite plaquette. Beaucoup l'ont eu, jointe au journal. En voici cependant quelques passages.

QUEL JOURNAL ?

Journal indépendant depuis bientôt 7 ans, l'APL apporte régulièrement un autre son de cloche, une autre vision des événements que la presse régionale. Elle constitue l'un des multiples maillons d'une presse alternative qui s'oppose au nivellement de l'information imposé par Hersant et quelques autres. Combat ingrat et inégal.

Aujourd'hui le journal est victime de son développement. Le bénévolat ne suffit plus à le faire tourner : il faut choisir soit la régression et rapidement la disparition, soit se donner les moyens d'un développement plus large. Ce pari, l'équipe du journal est prête à le tenir. Peut-on laisser disparaître des expériences comme celle de l'APL sans penser que c'est donner la part belle à la normalisation de l'information ?

UN MÉCÈNE COLLECTIF

La liberté de la presse n'a jamais été qu'un mot. Aucun journal ne survivrait sans le recours à l'argent : argent de parti, argent de publicitaires, argent de mécènes ou de banques.

Nous avons la prétention de tenter autre chose : faire appel à un mécène collectif rassemblant ceux qui se sentent impliqués directement dans l'existence et le développement d'un hebdomadaire régional. Il est futile de pester contre la grande presse et de critiquer les insuffisances de la presse alternative si on ne donne pas à celle-ci les moyens de pousser plus loin l'expérience.

60.000 F pour une année c'est, à l'échelle d'une région, une somme dérisoire. Dérisoire aussi en regard des milliards engloutis par certains hebdomadaires parisiens. Qu'on ne puisse réunir cette somme et la preuve serait faite de la victoire du conformisme et de la normalisation des idées. Notre pari est aussi le vôtre. Il suffit de peu pour le gagner.

Les moyens du développement portaient sur 3 points: le contenu, l'extension du réseau de vente, le financement

- le contenu: la présentation a changé: qualité des photos (sauf incident), plus d'attention apportée à la maquette, à la disposition, aux titres, au suivi des rubriques. En ce qui concerne le fond, nous avons essayé de faire de vrais articles d'information, allant la chercher (l'info) où elle se trouvait, laissant la parole aux gens concernés; tentant maladroitement parfois de faire naître des débats. Cette année, nous réorganiserons sur le plan

technique, nous libérerons plus de temps pour lire, chercher l'information, écrire, et nous l'espérons, nous former.

- l'extension. Nous avons ouvert de nouveaux points de vente. Un copain s'est chargé spécialement de cela. Pour certains points de vente, nous avons pourtant été obligé de passer par Hachette qui retient + de 30 % sur le chiffre des ventes. Ce développement est largement positif; avec le nombre d'abonnés qui a lui aussi augmenté avec, en Vendée, 130 abonnés de plus en un an. Nous sommes passés en un an d'un tirage de 1400 ex. à 1750 ex. Il faut bien entendu compter 10 à 15 % d'invendus, ce qui n'est pas énorme comparé à d'autres journaux. Notre pari est de tirer 2000 ex. à la fin de l'année.

- le financement. Comme nous l'expliquions dans la plaquette, nous ne pouvons nous auto-financer, pas plus que la plupart des journaux. Une seule fois pourtant, nous avons eu recours à la souscription, l'appel aux lecteurs. En septembre 79, cela a rapporté 23 000 F. La poursuite des souscriptions auprès des amis, les abonnements de soutien, les concerts, bon an, mal an, nous avons pu tenir le coup. Mais le dernier concert s'est soldé par un échec.



Pourquoi APL ne peut-il pas vivre de ses ventes? La formule bénévolat a été abandonnée il y a 1 an. part des charges salariales est considérable. Vers mars-avril, un bilan sur 6 mois indiquait qu'à chaque parution, nous perdions près de 1200 F, conséquence des hausses rapides de l'imprimerie et du matériel film-photos. Il aurait fallu vendre 300 numéros supplémentaires pour retrouver un minimum d'équilibre. Nous avons décidé le passage à 5 F; augmentation indispensable mais pas très heureuse avant la période des vacances. (Pour la presse, les mois de mai-juin jusqu'en octobre sont fatidiques; ceux de décembre, janvier ne valent guère mieux!) Et nous comptons sur le dernier concert pour passer la période d'été. On sait ce qu'il en est!

Nous nous sommes donc quittés fin juillet prévoyant plusieurs mois de vaches maigres ...

Aujourd'hui nous reprenons sans un sou d'avance. Plus question d'investissement dans le matériel. Il nous faut assurer la soudure entre la période des vacances et les mois fastes.



Si nous voulons éviter une souscription, financer APL sans faire appel au fric, ne pas augmenter considérablement le prix du numéro, il faut que les concerts "marchent", que les ventes augmentent, que les abonnements rentrent sans que nous soyons obligés d'envoyer des lettres à échéance (ce qui augmente encore nos charges!)

Le Concert, venez, amenez vos amis, ce sera une super soirée reggae! Soutenir APL en dansant reggae, c'est plutôt agréable!

En octobre, nous commencerons une campagne d'abonnement, faite connaître APL autour de vous, au boulot. Si chaque lecteur fait un abonnement, ... un voisin, ... un ami, nous approcherons vite des 2000 ex. De notre côté, nous allons essayer de "couvrir" St. Nazaire, être plus présent... nous, ou un correspondant!

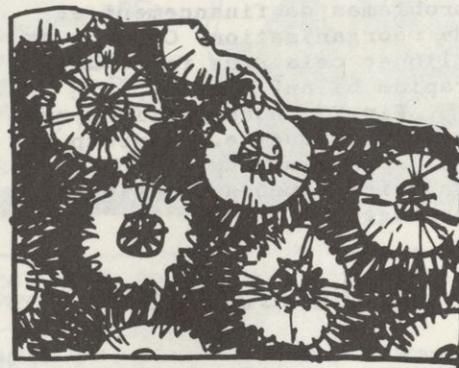
Trêve de chiffres! Venez danser reggae, abonnez-vous! abonnez vos amis ...

seize

concert A.P.L.

APARTHEID NOT

un groupe a (re)decouvrir



Apartheid Not avait littéralement conquis le public lors du concert de février dernier. Leur exubérance, leur décontraction et l'extrême finesse musicale de ce groupe ont laissé à tous souvenir très chaleureux. Leurs personnalités les ont aussi rendu très attachants et c'est pour toutes ces raisons que nous avons fait appel à eux une nouvelle fois. Mais le concert du 27 septembre ne sera pourtant pas la copie conforme de celui de février dernier; d'une part la composition du groupe s'est modifiée, la musique s'est affinée, leur démarche se veut moins dilettante. De plus, ce concert sera divisé en 2 parties : il débutera par des musiques africaines parmi lesquelles on retrouve des thèmes d'inspirations de la 2ème partie, plus spécifiquement Reggae.

Cette courte 1ère partie présentera des sonorités qui sont pourtant très proches du Reggae, juste un peu plus gorgées de percussions. Notre seule inquiétude sera de pouvoir les arrêter à un moment donné. En février dernier, le contact était tellement bon avec le public et Apartheid était si bien parti que le dernier morceau avait eu du mal à être le dernier. Cette fois, le groupe devrait avoir tout loisir de nous faire partager sa verve et son tempérament à travers les thèmes et les rythmes du continent noir. Avec ce soupçon de folie qui ne peut laisser le corps indifférent...

L'évolution du groupe a subi quelques péripéties ces derniers mois. Ils devraient sortir un album au printemps par l'entremise d'une maison de disques anglaise. L'enregistrement a eu lieu à Rennes. Une bande est donc sortie de ce studio mais les représentants de Tempus, la maison de disques de Londres ont voulu emporter la bande sans signer de contrat, en disant "on va s'arranger..." Apartheid Not, échaudé par plusieurs arnaques, notamment avec un responsable d'une nébuleuse association de défense de la culture noire à Rennes, ont préféré refuser tout net. "on a toujours voulu nous rouler, on s'est dit cette fois, ça ne marchera pas comme ça ... Depuis cet épisode, on a pris contact avec des Maisons de disque à Paris : certaines voulaient qu'on transforme les paroles pour les mettre en français, d'autres nous ont même décrété trop intellectuels ! Finalement, on est actuellement en bon contact avec Hexagone et on devrait signer le contrat bientôt".

Et puis le groupe s'est modifié : des musiciens du départ il n'en reste trois et il y a moins de nationalités représentées : 4 Togolais 1 Ghanéen et 1 Ivoirien.

Manifestement le groupe se lance dans une voie moins dilettante, plus sérieuse, plus professionnelle. Vincent explique le nouveau développement du groupe : "Pour l'un, les parents ne voulaient pas qu'il fasse la musique ce qu'on attendait de lui c'était faire les études et rentrer au pays". S'il continuait la musique sa famille ne le connaissait plus. Pour d'autres ce n'était pas assez sérieux, ils ne venaient pas pour une maladie de leur femme ou des trucs comme ça. La nouvelle formation est ensemble depuis juillet. On a fait des efforts à tous points de vue : on a acheté pour 10 millions de centimes de matériel, on a presque tout changé, amplis, batterie, guitare, basse... On habite ensemble une maison à Mouzillon on répète sur place. Presque 8 heures par jour de travail. On s'est déclarés au registre du commerce. On travaille toujours nos anciens morceaux mais on a changé le répertoire, il y a des choses nouvelles. Il y a quelques morceaux de Peter Tosh qu'on aime beaucoup et des morceaux de Marley, parce que le public nous le demande, mais en fait ça ne nous avance pas beaucoup. On a envie de jouer des morceaux à nous, et notre répertoire comprend plus

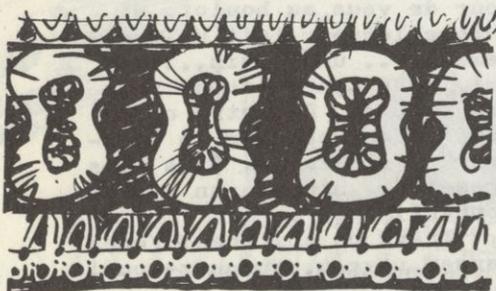
de composition d'Apartheid Not que d'interprétations d'autres."

Quand on aborde le problème des inspirations des textes, Vincent se fait plus précis. Je lui parle des Rastas, du retour à l'Afrique prôné par les Jamaïcains. Il faut le pousser dans ses retranchements pour obtenir quelques réponses vagues, à la logique un peu éclatée :

"Pour les paroles, c'est toujours pour la révolution en Afrique quoi... Autrement je ne sais pas comment l'expliquer : Haïlé Sélassié, pour l'Afrique, il a fait beaucoup de choses ; c'est comme un Dieu; on ne peut pas l'oublier..." Je reprécise les questions : mystiques, croyants ? "Quand on chante, on prie toujours Dieu... pour que tout le monde vive bien, que tout le monde soit sur un pied d'égalité..."

Je ne saisis pas bien si la conversation le gêne ou si ces considérations vont de soi pour lui, dans un relatif flou artistique, toujours est-il que la conversation revient sur la musique : "C'est Polo, le guitariste... qui est aussi arrangeur et qui propose les thèmes, qui sont ensuite travaillés ensemble. On ne lit pas tellement la musique : on joue ce qu'on ressent dans la peau, dans le coeur..."

Quant à la musique qu'ils aiment, qu'ils écoutent, ce sont bien sûr des musiques noires, du Blues, du Jazz (Armstrong "notre grand frère", ...



Georges Benson) et puis des rythmes africains. C'est d'ailleurs ces musiques africaines qu'ils nous proposent pour la première partie du concert APL. Pour ces rythmes qui ont nom HIGHLIFE, SOUKOUSS, une part plus importante est laissée aux percussions.

Des noms totalement inconnus en Europe, et c'est bien à l'image du peu d'écho donné par nos médias à l'univers musical contemporain du continent noir. On découvre à peine les rythmes jamaïcains, antillais, mais pour l'Afrique c'est l'inconnu total, (J'allais dire le "Black out") quant aux formes musicales contemporaines: "Pour le concert du 27 sept. on commencera par des rythmes de chez nous, on jouera du Highlife, de la Biguine, qui en est proche, en un peu plus rapide. Pas d'étonnement, les antillais sont bien des africains en fait. On jouera le Soukouss: c'est un peu différent du Highlife. Dans le Soukouss, tu sens la salsa en puissance. Tout ça, c'est très joué chez nous: c'est très populaire, tu te lèves le matin avec ça..."



Tous ces rythmes, en fait, nous on les intègre à nos morceaux reggae. Mais là-bas, sur la côte africaine, le reggae existe depuis les années 60, c'est resté, ce n'est pas comme ici mais ça existe depuis longtemps..."

Justement pour ce qui est de leur pays, on discute retour à l'Afrique, pas sur un plan philosophique ou mystique mais par rapport au statut qu'ils ont en France: "on sait qu'on partira un jour. On pense retourner... on se sent plus à l'aise chez soi. En France on se sent bien mais c'est différent: la façon dont on nous reçoit est un peu froide. L'accueil en Afrique est plus chaleureux: la preuve un français qui va chez nous, il n'a besoin que d'une carte d'identité. Nous c'est l'inverse, il nous faut permis de travail, carte de séjour... (...) Actuellement, on est tous étudiants mais ça va se terminer, c'est pour ça qu'on tient à se déclarer, pour être en règle".

"Les projets? "Après le disque, on voudrait faire une petite tournée en Afrique si tout va bien. Pour ce qui est du groupe, on se démerde tous seuls, sans manager ou impresario. On a des contacts avec des gens qui nous aiment bien, qui essaient de nous aider".

théâtre LE GALION retour d'Avignon

Lieu de création, d'échange, de reconnaissance et de promotion, le festival d'Avignon est un peu tout cela.

Chaque année, les théâtres se retrouvent dans la cité des Papes, devenue pour quelques semaines le haut lieu du théâtre, comme

Angoulême pour la BD, ou Cannes pour le cinéma. Absent d'Avignon pendant 2 ans, le théâtre du Galion y était bien présent cette année et leur bilan en est globalement positif. N'ayant pas trouvé d'endroit approprié pour leur spectacle, ils ont donc élu domicile sous un chapiteau.



la parade dans les rues d'Avignon

A Avignon, le moindre garage ou dépôt est réservé 1 an à l'avance et le Galion ne voulait pas d'un lien partagé avec 3 ou 4 autres troupes, où la succession des spectacles, le montage et démontage précipité des décors, rendent impossible le contact avec le public; le chapiteau leur a ainsi permis de rencontrer les spectateurs, d'écouter leurs opinions, leurs critiques d'avoir un écho direct de leur spectacle. Un échange que le Galion estime primordial pour avoir des repères de travail et intégrer les critiques pour les spectacles à venir, tant au point de vue jeu d'acteurs que décors éclairages, etc... Et puis, ajoute Jean-Luc, "avec ce rythme soutenu des représentations, ça nous fait travailler la concentration la résistance..!"

Les intérêts de la présence à Avignon sont divers: échanger avec d'autres troupes, d'autres comédiens et changer de public: à ce point de vue, c'est une réussite: en 19 représentations, "Hamelin" a drainé 2 400 spectateurs; score qui les place dans les 5 meilleurs spectacles (ce qu'il faut relativiser en rappelant que de nombreux autres spectacles ne pourront jamais dépasser un certain nombre d'entrées vu .../..

... l'exiguité de leurs salles. Autres objectifs d'Avignon : se faire connaître par la presse nationale et rencontrer les responsables qui attribuent la manne des subventions nationales. Là, les résultats sont moins nets : Une moyenne de 100 spectacles "Off" par jour rend la course aux honneurs et aux francs lourds bien difficile. Pourtant les contacts ont permis de décrocher des contrats pour monter une tournée. Lyon, Bordeaux, région parisienne sont dorés et déjà intéressés. Et après l'été, les préoccupations s'orientent maintenant sur la saison à venir : Les trois coups ont quitté la cité des Papes pour celle des Ducs de Bretagne... ■



FLASHES

● La saison commence mal : Bientôt une disparition : le théâtre de la Baraque va se dissoudre après 2 ans de travail sur la région Nantaise : grosses difficultés financières... l'heure est sombre. / "Contes de Maupassant", présenté au festival de l'Ile Feydeau, sera peut-être le dernier spectacle de la Baraque. / Dur, dur ; on en sera bientôt plus sur les conditions de cet asphyxie... /

● Festival de l'Ile Feydeau du 27 sept. au 3 octobre : 5 spectacles par soir, pratiquement toutes les troupes nantaises présenteront 12 spectacles / l'association Renaissance de l'Ile Feydeau qui organise cet événement a des projets ambitieux : un festival tous les 6 mois / En projets : des spectacles centrés sur le XVIII^{ème} siècle, théâtre et musique / à la mesure du décor prestigieux des armateurs et négriers : cour ovale et cour de Villestreux / en cas de pluie, repli stratégique vers le centre Neptune et l'Amphi Berliet : le prestige et la distinction en prendraient un coup. /

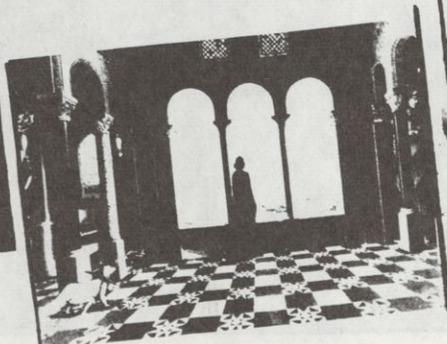
● Le théâtre Fou jouera "fin de partie" de Beckett au festival de l'Ile Feydeau, pièce montée pour Avignon et qui y a reçu un très bon accueil : Atmosphère obsédante où 2 êtres se haïssent sans pouvoir se passer l'un de l'autre. Cruauté et autodestruction, indispensables pour fixer leur énergie et les tenir en survie. Incursion dans l'univers de l'absurde du rire grinçant et de la poésie noire voire morbide. / Ils travaillent actuellement sur "le Petit Prince" de St Exupéry qui sera joué à Paris à l'automne avec Frankenstein. /

● Le théâtre de Marionnettes fête son 10^{ème} anniversaire (1 500 représentations devant plus de 250 000 spectateurs) / En octobre création mondiale de la "Sorcière du placard aux balais" d'après un conte de Grigari. /

● Le théâtre la Chamaille reprendra "Elle et Lui et l'Amant" au festival de l'Ile Feydeau / Dans les mois à venir : une tournée des maisons de la Culture avec "Sacapousse" et "l'Eté". / Ils montent "Victime du devoir" de Ionesco pour fin janvier. /

● Le théâtre de la Petite Ortie, présentera le 11 et 12 décembre "Elle lui dirait dans l'île" Spectacle monté d'après un texte de française Xénakis / une écriture poétique mettant en scène une femme qui attend pendant 3 ans l'autorisation d'aller voir son mari, détenu politique sans ce qu'on devine être la Grâce des Colonels. / "la Belle à 2 têtes" qui jusqu'à présent était jouée avec une bande-son sera présenté en octobre avec des musiciens "live" à la Maison de la Culture. / Les projets pour la saison : un spectacle pour les tout-petits ; un spectacle de rue, court et pas très cher, mais pourra-t-il exister, sans faire du théâtre mendiant (la manche) ni bénévole (en fait, à perte). La mairie commanditaire serait-elle la seule solution ? / Autre projet, en cours d'écriture : "Denise" : les rêves enfermés d'une personne âgée, ses contacts avec l'extérieur, par l'entremise de l'infirmière, la garde malade à laquelle elle fera jouer ses phantasmes des vies qu'elle n'a pas eues... /

● Le Galion s'étoffe et se divise pour cette saison : de 8 membres de base, ils seront 13 ou 14 avec les vacataires. / 2 créations : D'une part "Baladar" d'après Prévert, un spectacle où chanson, musique et danse auront une place toute particulière. C'est avec 2 musiciens de Marquis de Sade qu'ils travaillent les saxes et les arrangements. La première est pour fin janvier. / D'autre part "Méli-Mélo" un spectacle burlesque de clowns (mais pas dans l'idée classique, cirque). Un regard plein de malice, tendre et cruel sur l'amour. /



CINEMA

gaumont

DERNIER METRO 13H55. 16H45. 19H40. 22H30.
 LA BANQUIERE (Guiod) m horaires.
 FAME (A. Parker) 14H. 16H45. 19H45. 22H30.
 L'EMPIRE CONTRE ATTAQUE (Keshner) 13H55. 16H30. 19H55. 22H30.
 LES 10 COMMANDEMENTS (C. B de Mille) 14H30. 20H30.
 LES SOUS DOUES (Zidi) 13H55. 16H. 20H20. 22H30. dim : 18H.

apollo

LE COEUR A L'ENVERS 14H. 16H. 18H. 20H. 22H. sam : 24H.
 PILE OU FACE (Enrico) 13H45. 15H55. 18H05. 20H15. 22H25. sam : 0H30.
 ATLANTIC CITY (Malle) 13H50. 16H. 18H10. 20H20. 22H30. sam : 0H30.
 PIED PLAT SUR LE NIL (Sténo) 13H45. 16H. 18H15.
 ROSY LA BOURRASQUE (Monicelli) 20H30. 22H25.
 LES GUERRIERS DE LA NUIT (Warriors-Hill) 14H30. 16H20. 18H10. 20H. 21H50. sam : 23H45.

colisée

LOULOU (Pialat) ; RETOUR A MARSEILLES (Ailio) ; LE CHEVAL D'ORGUEUIL (Chabrol) 14H. 20H. 22H15.

katorza

LE CHEVAL D'ORGUEUIL (Chabrol) ; ATLANTIC CITY (Malle) ; LA PETITE SIRENE (R. Andrieu) ; ANTHRACITE (Niermans) 14H30. 20H. 22H15.

Réductions Katorza et Colisée : réduction de 30% sur les prix affichés tous les lundis pour tout le monde. Réduction 30% du mardi au vendredi après-midi pour : - 18 ans, + 65 ans, militaires et étudiants.

concorde

UN ESCARGOT DANS LA TETE (Sirg) ; PORTIER DE NUIT (Cavani) 20H.
 L'EMPIRE DES SENS (Oshima) ; LE CRI DU SORCIER (G.B Skolimowski) 20H15.
 L'HOMME QUI AIMAIT LES FEMMES (Lelouch) 22H15.
 VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER 22H.
 THE ROSE (Rydell) ; LES YEUX DE LAURA MARS (Keshner) 22H30.

versailles

LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (Fassbinder) 20H.
 8 1/2 (Fellini) 20H15.
 IL ETAIT UNE FOIS LA REVOLUTION (Leone) 22H15.
 MONTHY PYTHON SACRE GRAAL 22H30.

Versailles et Concorde : réduction le dimanche pour tout le monde : 10F. Les autres jours : réduction de 30% pour - 18 ans, + 65 ans, étudiants, appelés et membres de la cinémathèque.



LES GUERRIERS DE LA NUIT
 "THE WARRIORS"
 UN FILM PARAMOUNT
 DISTRIBUE PAR CINEMA INTERNATIONAL CORPORATION
 Interdit aux moins de 16 ans

Voyage au bout de l'enfer

(The Warriors) Américain (1 h 24). Réal. : Walter Hill ; avec Michael Beck, Deborah Van Valkenburgh, James Remat.

Sorti avant "Apocalypse Now", le film de Cimino a proposé une toute autre approche de la guerre du Vietnam. Il avait suscité alors de très vives critiques sur le caractère nationaliste de l'histoire. Typique d'un cinéma américain de la bonne conscience, son point de vue restreint profitait du caractère tragique de la roulette russe pour axer une réflexion : 3 H 08 d'un long parallèle Pennsylvanie Vietnam construit mathématiquement autour de l'horreur. Et c'est dans son montage le plus soigné qu'il sait

éviter l'écueil d'une narration trop simpliste : il faut savoir s'attarder aux nombreux détails, (que le titre original : "chasseur de dains" en est un important) et passer outre tout autre point de vue que celui de ces déracinés de naissance (américains, ils vivent dans une communauté russe...) que sont Niro, Christopher, Walken, ou John Savage... C'est à ce prix que le "God Bless America" de la fin ne devient pas un sinistre rituel. P.

"Je n'ai pas voulu faire un documentaire sur la guerre du Vietnam. Mon film est une pure fiction. Il se contente de raconter le destin d'un groupe d'amis à l'époque du conflit." M. Cimino.



(The Deer Hunter) Américain. (3 h 08). Réal. Michael Cimino ; avec Robert de Niro, Christopher Walken, Meryl Streep, John Savage, John Cazale.



Voyage au bout de l'enfer

AGENDA

■ MERCREDI 17

21H: Réunion préparation concert APL au Local. Du monde!

Cirque Jean Richard. Terre plein Ile Gloriette. Location Comité des Fêtes, Neptune 47.11.44

17h, Fac. Lettre commission d'étude sur la carte universitaire.

■ JEUDI

14h, Fac Lettres A.G. MI/SE.

■ SAMEDI 20

20H 30: Jean-Marie Vivier, Salle Vasse.
17 H: Réunion publique au Foyer des Jeunes Travailleurs Révolution internationale
Thème: "Lutte de classe en Pologne Capitaliste".

Derval:

21H: Récital de la chanteuse et poète Marypol. Salle du cinéma. Entrée 10F. Soirée organisée par l'Association culturelle "La Noiselle".

■ Saint Herblain

SAMEDI 20 DIMANCHE 21
Fête verte. Kermesse.

Samedi après-midi

Centre Social du Sillon: expo jeux, opération nettoyage du ruisseau qui traverse le parc
Le soir, buffet campagnard.
Bellevue: sur un terrain de la rue de Cahors, jeux.
Bourgonnière: Quilles, palets tir à la corde.

Dimanche matin

Bourgonnière: corde, apéritif avec le quintet de cuivre de Nantes.

Parc de la Gournerie:

Pique-nique bar, expo. Musique "Groupe Bolivia Manta" et "Ankou".

■ MARDI 23

20H 30: AG Femmes. Au Centre des femmes, 3, rue Conan Mériadec. AG pour relancer le travail femmes et les diverses activités. Pensez à apporter les carnets de chèques
21H: Peter Gabriel à la Beaujoire. Entrée 50 F. 52 avec réservation.

■ MERCREDI 24

20H 30: Permanence révolution internationale. Café de l'Hôtel de Ville (face à la Mairie de Chantenay).
14h, Palais de justice, Nantes. Procès d'un éleveur face à la CANA d'An-cenis.

15h, Fac Lettres, A.G. Inter-facs.

Expo sur le logement

La CGL fête ses 25 printemps. A Nantes la section départementale organise en octobre 80 une exposition sur le thème "l'habitat à travers la libre expression". Rêves, espérances et critiques, la CGL voudrait que se traduise visuellement les réactions sur le logement, l'environnement,

Concert en soutien à APL le 27 Sept APARTHEID NOT

VENDEE

Musique danse.

Le 25 sept. à Fontenay le Comte à 20H30 au FJT "Les GATINAOS", Chants, danses, suivi d'un bal folk.

Cinéma.

Aq concorde à la Roche/Yon.
• jusqu'au 21: "L'empire contre-attaque" d'Irvin Kershner
• jusqu'au 28: "Le pull over rouge" de Michel Drack
• jusqu'au 23: "Les héritières" de M. Meszarose.

Chansons.

• Le 26 sept Roche/Yon salle du bourg/Roche 21H: Tri Yann
• Le 23 sept Roche/Yon FJT Arago à 20H30 soirée cabaret avec "Los Payadores" musique des andes.

JEUDI 18: MONTAIGU, 20h30 "Veau aux hormones", soirée d'information organisée par les P.T. Sont invités consommateurs, éleveurs et médecins

l'urbanisme (Baux, contrats divers, malfaçons, augmentations des loyers et charges). Et ce sur tous supports: photos, dessins, BD, slogans, affiches, dessins d'enfants. A faire parvenir à la CGL d'ici la fin septembre.
57, rue des Hts. Pavés, 44000 Nantes (perm: lundi et samedi matin. Jeudi 18h30-20h)

images de

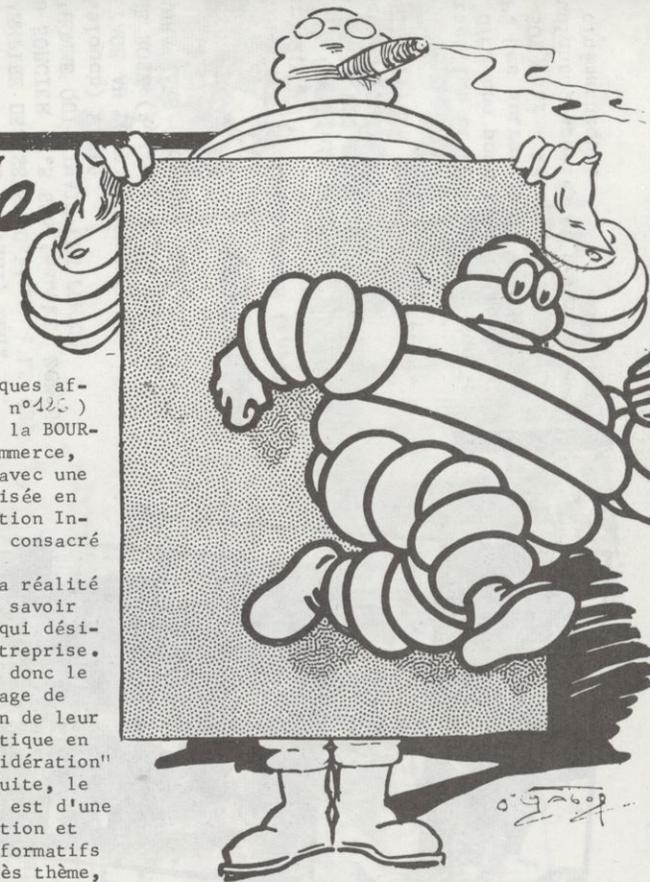
LA MARQUE

Après avoir accueilli quelques affiches américaines (cf APL n°420) le centre d'expos, situé à la BOURSE, alias la Chambre de Commerce, récidive du 8 au 25 sept. avec une exposition itinérante réalisée en 1977 par le Centre de création Industrielle de Beaubourg et consacré à "La Marque".

Sous ce titre se cache la réalité la plus banale qui soit, à savoir tous ces signes quotidiens qui désignent un produit ou une entreprise. La Chambre de Commerce est donc le lieu adéquat pour cet étalage de marques "choisies en raison de leur intérêt graphique et didactique en dehors de toute autre considération"

Autant le dire tout de suite, le travail réalisé par la CCI est d'une grande qualité de présentation et les différents panneaux informatifs qui se succèdent thème après thème, font preuve d'un travail précis et soigné. Histoire, définition, législation, recherche, actualité: les principaux aspects sont abordés avant de cerner quelques exemples historiques: de dosage est séduisant. Mais c'est dans cette recherche plus gragmentée que s'imisce la chambre de commerce, en proposant quelques vitrines à des entreprises régionales telles que LU, C.I.O ou B.N...

Malheureusement la présentation et la motivation de ces ajouts n'ont plus grand chose à voir avec l'exposition de la CCI. On comprend vite l'intention promotrice de cette incursion; mais loin d'apporter une information complémentaire quand à la situation locale, elle ne fait que proposer de maigres illustrations qui ont plus à voir avec la promotion qu'avec l'intérêt graphique ou didactique. C'est la grande erreur de cette expo (qui n'arrive pas malgré tout à la gacher) que d'oublier sci-



emment un éclairage nantais. Mercantilement on cède au seul point de vue commercial. Là où un travail d'équipe aurait été enrichissant pour le grand public, pas toujours conscient du pouvoir graphique, seule reste la publicité et son pouvoir d'aliénation...

...Phénomène de notre temps, enjeu acharné de la concurrence, garantie pour le consommateur d'un suivi et d'un interlocuteur, la marque méritait que soient éclairés pour le public son origine et sa fonction, son évolution et son contenu, ses limites et sa protection. Mais un tel examen ne peut faire oublier que l'objet garde chaque jour davantage l'exigence de remplir pour ce public une fonction d'usage, qui ne s'identifie pas toujours naturellement avec la marque "écrit le directeur de la CCI dans le catalogue: Beaubourg avait ouvert une porte, Régent aura su la fermer..."